

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES JOUEUSES DE L'OFC

Directives pour le Tournoi de Développement des Jeunes Filles U-15 de l'OFC 2026, organisé en collaboration avec UEFA Together

1. OBJECTIF GLOBAL

Ce tournoi de développement, organisé en collaboration avec UEFA Together, est destiné aux filles de moins de 15 ans de l'OFC. En offrant des matchs internationaux dans un environnement de tournoi, ce tournoi de développement vise à compléter le parcours des jeunes joueuses au sein des associations nationales.

2. ÉLIGIBILITÉ DES JOUEUSES

Les associations nationales sont responsables du respect strict des règles d'éligibilité des joueuses. Chaque joueur participant à la compétition doit être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité valide du pays pour lequel il joue, contenant une photographie et donnant tous les détails de sa date de naissance (jour, mois et année). Sur demande, les joueuses en cours d'acquisition de la nationalité du pays concerné peuvent participer avec l'approbation préalable de l'OFC et de l'UEFA. Les limites d'âge sont indiquées en Annexe 1.

3. RESPONSABILITÉS

3.1 Responsabilités - UEFA

a. Financement

L'UEFA a approuvé le financement de ce projet de tournoi par le biais du programme UEFA Together.

b. Voyage

L'UEFA est responsable de l'organisation et de la prise en charge des coûts de tous les transports internationaux nécessaires, y compris l'hébergement en transit et les repas pour les équipes participantes des associations membres de l'UEFA.

3.2 Responsabilités - OFC

a. Mise en œuvre

L'OFC est responsable de la mise en œuvre de ce projet de tournoi conformément aux principes d'UEFA Together.

b. Coordination

L'OFC est l'hôte et coordonnera les associations en visite. L'OFC veillera à ce que les dates et la logistique de ce tournoi soient adaptées.

c. L'OFC est responsable des coûts suivants:

- i) Hébergement en pension complète pour 16 joueuses par équipe
- ii) Hébergement en pension complète pour 4 membres du personnel par équipe
- iii) Hébergement en pension complète pour les arbitres, l'observateur des arbitres (si désigné), l'observateur technique et (le cas échéant) le personnel de l'OFC
- iv) Mise à disposition d'un terrain d'entraînement
- v) Coûts liés à l'organisation des matchs
- vi) Partage des matchs via la plateforme Hudl.
- vii) Présence de services médicaux pendant les matchs et les entraînements
- viii) Eau pour les équipes pendant les matchs

- ix) Dîner/déjeuner officiel (facultatif)
- x) Transport terrestre pour les équipes arrivant dans le pays en avion.
- d. Voyage

L'OFC est responsable de l'organisation et de la prise en charge des coûts de tous les transports internationaux nécessaires pour les équipes participantes des associations membres de l'OFC et l'UEFA.
- e. Repas et boissons

L'OFC est responsable de l'organisation du petit-déjeuner, du déjeuner et du dîner pour les équipes participantes. Un approvisionnement suffisant en eau doit être disponible pour les participants aux heures des repas. Lors de tous les entraînements et matchs, une quantité suffisante d'eau doit être fournie aux équipes.
- f. Réunion de coordination des matchs
 - i) Une réunion de coordination des matchs a lieu la veille du premier jour de match. Le directeur du tournoi, l'observateur technique ou un membre du personnel de l'OFC présidera la réunion. La réunion aborde les points clés suivants:
 - Organisation du jour du match
 - Règles du match
 - Approbation des couleurs des maillots
 - Programmation des séances d'entraînement
 - ii) La présence des personnes suivantes est requise à la réunion d'organisation:
 - Chefs de délégation des équipes participante
 - Entraîneurs-chefs des équipes (pour les dix premières minutes) pour discuter des règles du match
 - Instructeur technique
 - Observateur des arbitres (le cas échéant)
 - Directeur du tournoi
- g. Activités médiatiques
 - i) L'OFC peut mettre en place et gérer un programme d'accréditation des médias pour gérer l'accès et les privilèges de tous les membres du personnel et agences de presse.
 - ii) Aucun représentant de la presse écrite ou des journalistes radio n'est autorisé dans la zone de jeu ou la zone située entre les limites du terrain et les spectateurs.
 - iii) Seul un nombre limité de photographes, de cameramen de télévision et de techniciens du diffuseur hôte - tous munis de permis spéciaux pour l'événement - sont autorisés dans la zone située entre les limites du terrain et les spectateurs, où ils exerceront leurs fonctions dans les lieux spécifiques qui leur sont assignés.
 - iv) Une interview flash et/ou une conférence de presse peuvent être organisées sur le lieu après le match, et doivent commencer au plus tard 15 minutes après le coup de sifflet final. Au minimum, l'entraîneur et le capitaine de l'Association participante doivent être disponibles pour l'interview flash et/ou la conférence de presse.
 - v) Les vestiaires de l'équipe sont interdits aux représentants des médias avant, pendant et après le match.
 - vi) L'OFC peut publier des Règlements supplémentaires pour les médias spécifiant les exigences des médias. Toutes les Associations participantes doivent se conformer

pleinement à ces règlements et s'assurer que leurs membres de la délégation et toute autre personne agissant au nom de l'Association participante s'y conforment également.

h. Filmage

- i) L'OFC filmera chaque match du tournoi depuis la tribune principale (ou un autre lieu approprié offrant une vue dégagée sur le terrain).
- ii) L'OFC fournira des séquences vidéo des matchs impliquant leur équipe via la plateforme Hudl, à des fins d'analyse technique uniquement, au chef de délégation de chaque équipe participante, à l'observateur des arbitres (le cas échéant) et à l'instructeur technique.
- iii) Tous les matchs qui sont filmés par les associations participantes ou les diffuseurs locaux ne peuvent pas être diffusés en direct sur aucune plateforme, y compris les médias sociaux.
- iv) Nonobstant les droits de diffusion exclusifs de l'OFC, les Associations participantes sont en droit de filmer des enregistrements vidéo des activités suivantes, en utilisant une (1) caméra et uniquement à des fins d'analyse technique.
 - tous les matchs, y compris sa propre équipe et les équipes adverses ;
 - les séances d'entraînement de sa propre équipe uniquement.
- v) Toutes les activités de filmage par les Associations participantes sont soumises à la disponibilité de l'espace et des infrastructures à chaque lieu de match et d'entraînement et à l'approbation écrite préalable de l'OFC. Sur les lieux de match, la priorité pour l'attribution de la zone de filmage sera donnée au diffuseur hôte, suivie des équipes qui disputent le match, puis des équipes non participantes.

i. Photographies

L'OFC fournira à l'UEFA des photographies haute résolution (y compris une photo de groupe) pour une utilisation possible sur UEFA.com et dans les publications officielles de l'UEFA.

j. Arbitres

L'OFC est responsable de la désignation des arbitres. Elle désignera des jeunes arbitres prometteurs si disponibles. Un observateur des arbitres peut être désigné par l'OFC pour superviser les arbitres et mener des réunions d'analyse post-match. Les tournois de développement servent également à développer les jeunes arbitres prometteurs en leur offrant l'occasion d'arbitrer des matchs internationaux de jeunes. Les arbitres remplissent un rapport d'arbitrage après chaque match.

k. Ballons

Pour chaque équipe, l'OFC fournira au moins:

- i) 12 ballons de match pour chaque match ; et
- ii) 12 ballons de match pour chaque entraînement.

l. Budget

L'OFC est responsable de s'assurer qu'elle s'acquitte de toutes ses responsabilités dans le cadre du budget convenu avec l'UEFA dans le cadre de la candidature de l'OFC.

3.3 Responsabilités - hôte (OFC)

a. Sécurité

L'hôte est responsable de l'ordre et de la sécurité avant, pendant et après le match.

b. Transport

L'hôte est responsable de l'organisation de tous les transports intérieurs pour les équipes participantes et les officiels de l'OFC et de l'UEFA en visite, y compris le transport depuis et vers l'aéroport si nécessaire.

c. Services médicaux

L'hôte doit assurer un service médical approprié lors des matchs, y compris:

- i) Brancards (qui doivent être conservés à côté des bancs de remplaçants)
- ii) Un nombre suffisant de brancardiers
- iii) Une ambulance
- iv) Du personnel médical en attente

d. Terrains

L'hôte est responsable de l'organisation des terrains de match et d'entraînement.

Toutes les équipes doivent pouvoir s'entraîner sur un terrain d'entraînement avec la même surface (gazon artificiel ou naturel) que les terrains de match. Les terrains d'entraînement peuvent être partagés par les équipes participantes.

e. Ramasseurs de balles

Pour assurer le bon déroulement des matchs, l'hôte doit fournir des ramasseurs de balles pour chaque match.

f. Assurance

L'hôte doit disposer d'une assurance responsabilité civile et d'indemnisation. Cette assurance doit comprendre une somme appropriée pour les dommages corporels et matériels et correspondre aux responsabilités spécifiques, aux circonstances de l'Association organisatrice. Les polices doivent couvrir tous les risques liés à l'organisation du tournoi. L'OFC doit être désignée comme partie assurée sur les polices et recevoir les certificats de validité une semaine avant le début du tournoi.

g. Engagements

Les associations participantes n'ont pas le pouvoir d'engager l'OFC à quelque obligation que ce soit, sans consentement écrit.

3.4 Responsabilités - associations participantes

a. Voyage et hébergement

Les associations participantes sont responsables:

- i) coûts totaux pour tout membre supplémentaire de la délégation ;
- ii) coûts de visa pour tous les membres de la délégation ;
- iii) coûts totaux engagés par tout changement de vol, annulation, changement de nom et bagages en soute excessif pour tous les membres de la délégation ;
- iv) coûts accessoires et des dépenses engagés par tous les membres de la délégation pendant leur séjour dans le pays hôte, et de tous les coûts engagés par toute personne exerçant des fonctions en leur nom.
- v) frais de blanchisserie à l'hébergement

- vi) ravitaillement en carburant des véhicules de l'équipe à fournir par l'OFC et de tous les dommages causés aux véhicules
- b. Assurance
Les associations participantes sont responsables de s'assurer que tous les membres de leur délégation sont couverts par une assurance voyage, médicale et d'indemnisation.
- c. Visas
Les associations participantes sont responsables d'identifier tous les membres de leur délégation qui ont besoin d'un visa pour entrer en Nouvelle-Zélande ou dans tout territoire qu'ils traversent en route et depuis le tournoi et de demander des visas en temps opportun.
- d. Disciplinaire
Les associations participantes seront responsables des questions disciplinaires concernant les membres de leur délégation, non couvertes par les présentes directives.

4. PROGRAMME DU TOURNOI

- 1 mai: Arrivée au plus tard des équipes – Séances d'entraînement
 - 2 mai: Jour de repos – séances d'entraînement – Accueil du tournoi
 - 3 mai: Jour de repos – séances d'entraînement – Réunion de coordination du match
 - 4 mai: Jour de match 1 – Coup d'envoi 10:00, 13:00, 16:00 + séances d'entraînement pour les équipes avec exempt
 - 5 mai: Jour de repos – séances d'entraînement
 - 6 mai: Jour de match 2 – Coup d'envoi 10:00, 13:00, 16:00 + séances d'entraînement pour les équipes avec exempt
 - 7 mai: Jour de repos – séances d'entraînement
 - 8 mai: Jour de match 3 – Coup d'envoi 10:00, 13:00, 16:00 + séances d'entraînement pour les équipes avec exempt
 - 9 mai: Jour de repos – séances d'entraînement
 - 10 mai: Jour de match 4 – Coup d'envoi 10:00, 13:00, 16:00 & 19:00 joués simultanément + match amical à confirmer
 - 11 mai: Jour de repos – séances d'entraînement
 - 12 mai: Jour de match 5 – Coup d'envoi 10:00, 13:00, 16:00 & 19:00 joués simultanément + match amical à confirmer
 - 13 mai: Départ le plus tôt possible des équipes
- 4.2 Le programme du tournoi peut être légèrement modifié avec l'approbation préalable de l'OFC
- 4.3 Des ateliers de formation peuvent être ajoutés par l'OFC
- 4.4 Toutes les équipes doivent arriver au plus tard deux jours avant leur premier match et partir dès que possible après leur dernier match.

5. FORMAT DU MATCH

- 5.1 Le tournoi se jouera uniquement en phase de groupes.
- 5.2 L'OFC divisera les 9 associations participantes en trois groupes. Les équipes des trois groupes seront désignées comme suit:

Groupe A	Groupe B	Groupe C
A1	B1	C1
A2	B2	C2
A3	B3	C3

5.3 Les matchs se joueront selon le calendrier suivant établi par l'OFC. L'équipe nommée en premier est considérée comme l'équipe à domicile (Équipe A):

Jour de match 1	Jour de match 2	Jour de match 3	Jour de match 4	Jour de match 5
A1 v A2	A1 v A3	A2 v A3	Match amical à confirmer	Matchs amicaux
A3 Exempt	A2 Exempt	A1 Exempt	Match pour la 7e place	
B1 v B2	B1 v B3	B2 v B3	Match pour la 5e place	
B3 Exempt	B2 Exempt	B1 Exempt	Match pour la 3e place	
C1 v C2	C1 v C3	C2 v C3	Finale	
C3 Exempt	C2 Exempt	C1 Exempt		

5.4 Chaque match se compose de trois tiers de 25 minutes. L'intervalle entre chaque tiers dure 7 minutes.

5.5 Si les scores sont à égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongation.

5.6 À la fin de chaque match, des tirs au but auront lieu quel que soit le score (avec cinq tirs au but pour chaque équipe - système de mort subite si le score est toujours à égalité).

5.7 Détermination d'un vainqueur

- 3 points sont attribués pour une victoire à la fin du temps réglementaire
- 1 point est attribué pour un match nul à la fin du temps réglementaire
- 0 point est attribué pour une défaite à la fin du temps réglementaire

5.8 Determining a winner

- The ranking of each team in each group shall be determined as follows:
 - Plus grand nombre de points obtenus dans tous les matchs de groupe ;
 - Différence de buts supérieure dans tous les matchs de groupe ;
 - Plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs de groupe.
- Si deux [2] équipes ou plus sont à égalité sur la base des trois critères ci-dessus, leur classement est déterminé comme suit:
 - Plus grand nombre de points obtenus dans les matchs de groupe entre les équipes concernées ;
 - Différence de buts supérieure résultant des matchs de groupe entre les équipes concernées ;
 - Plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs de groupe entre les équipes concernées ;

5.9 Chaque équipe peut effectuer cinq remplacements au cours du match. L'utilisation de tableaux de substitution (de préférence électroniques) pour indiquer la substitution des joueuses est obligatoire. Les tableaux de substitution doivent être numérotés des deux côtés.

5.10 Questions disciplinaires

- Un joueur qui reçoit un carton rouge ne sera pas suspendu pour le match suivant. De même, un joueur qui reçoit deux cartons jaunes pendant le tournoi ne sera pas suspendu pour le match suivant.

- b. Lorsqu'un carton rouge est donné, le joueur ne peut pas participer au reste du match, mais peut être remplacé.
- c. En cas de conduite antisportive pendant le tournoi, le directeur du tournoi doit soumettre un rapport écrit à l'association nationale concernée afin qu'une mesure appropriée puisse être décidée.

6. JOUEUSES ET OFFICIELS

6.1 Listes de joueuses

- a. Chaque association participante doit compléter une liste de joueuses:
 - i) Les associations membres de l'OFC doivent soumettre leur liste de joueuses dans COMET ; et
 - ii) La liste provisoire avec au moins 18 joueuses et l'entraîneur-chef sera soumise au plus tard le jeudi 24 mars 2026 (date de la Nouvelle-Zélande).
 - iii) La liste officielle de l'équipe avec un maximum de 16 joueuses et au moins 4 officiels de l'équipe sera soumise au plus tard le mardi 21 avril 2026 (date de la Nouvelle-Zélande).

6.2 Temps de jeu et protection des joueuses

- a. Afin de souligner la nature de développement de ces tournois, chaque joueur doit jouer au moins 160 minutes au total sur les quatre matchs.

6.3 Officiels d'équipe

- a. Afin de maximiser le développement des joueuses et du personnel pendant ces tournois, les rôles préférés des officiels d'équipe accompagnant chaque équipe devraient inclure :
 - i) Un entraîneur-chef
 - ii) Un entraîneur adjoint
 - iii) Un entraîneur des gardiens de but
 - iv) Un responsable d'équipe

7. CONTACT

- 7.1 Si vous avez besoin de plus amples informations ou si vous avez des questions spécifiques concernant ce tournoi de développement, n'hésitez pas à contacter

Nom et rôle	Email	Téléphone
Michael Song <i>Responsable de l'organisation et des équipes</i>	michael@oceaniafootball.com	+64 21 135 0726
Regan Cameron <i>Responsable de l'organisation et des équipes</i>	regan.cameron@oceaniafootball.com	+64 21 0853 4939
Sachin Lal <i>Responsable des équipes</i>	sachin.lal@oceaniafootball.com	+64 21 431 871

Annexe 1: Règles des Tournois de Développement - Aperçu

	U-15 des filles
Associations membres participantes	9 (COK, FIJ, NCL, NZL, SAM, SOL, TAH, TGA UEFA: 1)
Limite d'âge supérieure (date de naissance)	01/01/2011
Limite d'âge inférieure (date de naissance)	31/12/2012
Remplacements	5 subs max.
Protection des joueuses (durée du match)	3x 25'
Temps de jeu minimum par joueur (obligatoire)	160'
Nombre minimum de jours de match	5
Observateur technique	Nommé par l'OFC
Observateur des arbitres	Nommé par l'OFC
Arbitres	L'OFC va nommer des arbitres
Tirs au but	Tirs au but à la fin de chaque match
Enregistrement des joueuses sur COMET	Oui